

SFR BUSINESS

**demande de
remboursement des
frais de résiliation
internet**

dimanche 9 juillet 2023

Demande de remboursement des frais de résiliation internet

Jusqu'à 100 euros HT remboursés sur vos frais de résiliation internet pour toute souscription à Connect Access ou Connect Plus sur la boutique en ligne SFR Business
Offre valable du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2023 inclus. Date limite de dépôt de votre demande de remboursement : le 31 mars 2024.

- Offre réservée aux professionnels et valable entre le 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2023, en France Métropolitaine pour toute souscription à Connect Access 12 mois ou Connect Plus 12 mois sur la boutique en ligne SFR Business, et pour toute résiliation d'une offre internet auprès d'un autre opérateur.
- Le remboursement sera égal au montant des frais de résiliation facturés par votre ancien opérateur si ceux-ci sont inférieurs à 100€HT et sera de 100€HT si les frais de résiliation facturés par votre ancien opérateur sont égaux ou supérieurs à 100€HT.
- Une seule offre de remboursement par client (même siren).
 - Les pièces justificatives portant sur le même SIREN et à la même adresse sont les suivantes :
 - Une copie de la dernière facture de votre précédent opérateur attestant des frais de résiliation
 - Une copie de la 1^{ère} facture Connect Access ou Connect Plus SFR Business
 - Le remboursement sera réalisé sous forme d'avoir ou déduit de votre facture SFR Business dans les 12 semaines suivant la réception complète des pièces justificatives et de cette demande de remboursement dûment complétée.

Nom :

Prénom :

Société :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Email :

N° de contrat Connect Access ou Connect Plus :

Le , à

Signature :

Demande à envoyer par courrier à l'adresse suivante : **SFR Business**, Direction de la Relation Client, TSA 34384, 77438 Marne la Vallée Cedex 2
ou par courriel accompagnée des pièces justificatives avant le 31 mars 2024 :
relationclientsentreprise@sfr.com